

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 11 mars 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	1 <sup>er</sup> mars 2024	1 <sup>er</sup> mars 2024
19	15	15 + 1		

**Délibération 2024\_03\_10 : Demande de subvention communale – la Société des Fêtes**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

**Membres présents :** Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP

**Membres absents non représentés :** Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD.

**Membres absents représentés :** Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean François MALTERRE).

**Secrétaire de séance :** Claude RAVON

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Martine Lleu, rapporteuse, informe qu'une demande de subvention de l'association de la Société des fêtes a été déposée le 15 février pour un montant de 3 500€ pour une aide au financement de la charrette bleue du centenaire de la Société des Fêtes qui se dérouleront les 7 et 8 juin au Pré Bègue. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette demande de subvention.

Deux conseillers demandent à voter à bulletin secret.

**Après en avoir délibéré,** Il est proposé au conseil municipal un bulletin comportant le choix de la somme pour les « Pour », le non pour les « contre », l'abstention et le « ne se prononce pas ».

Le conseil municipal, à la Majorité, avec 1 contre, 1 Abstention, 3 pour la somme de 3 000€ et 11 voix pour la somme de 1 500€ :

- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de verser une subvention de 1 500€ pour l'aide au financement de la charrette bleue du centenaire de la Société des Fêtes.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE  
Le 11 mars 2024  
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX